

SÉANCE du 21 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 21 décembre 2016 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.
Convocations transmises le 15 décembre pour la réunion du 21 décembre 2016.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Jean Paul MAGNIEN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Alexandre JOUVANCEAU. Mathilde MAGNIEN (*pouvoir à Jean Paul MAGNIEN*). Marie Christine MORIN (*pouvoir à Gérard REMONDET*).

Nadine DUPREY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour,

1. SICECO ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA RD122

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13/04/2016 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la RD122, à l'entrée Sud de Morey. Le SICECO a retenu le dossier pour l'année 2016 et a transmis un décompte sur devis des travaux pour un coût global évalué à :

- travaux électriques	11 862 € HT
- travaux d'éclairage public	2 792 € HT

Après déduction des subventions, les montants restants à charge pour la commune sont :

- travaux électriques	11 862 € HT
- travaux d'éclairage public	1 117 € HT

Soit un montant indicatif de 12 979 € HT arrondi à 13 000 € HT.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- accepte le décompte sur devis proposé
- prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les subventions
- accepte de financer par fonds de concours la contribution SICECO
- donne tout pouvoir au Maire pour valider les étapes successives du dossier.

2. FUSION DES COMMUNAUTE DE COMMUNES DESIGNATION DU DELEGUE ET DU SUPPLEANT

Au 1er janvier 2017, la commune de Morey Saint Denis sera membre de la nouvelle communauté de communes résultant de la fusion des communautés de communes du Pays de Nuits Saint Georges, de Gevrey Chambertin et du Sud Dijonnais créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016.

Cette nouvelle communauté de communes est nommée provisoirement Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges.

En application de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant détermination du nombre et du mode de répartition des conseillers communautaires, la commune de Morey Saint Denis disposera d'un seul siège de conseiller communautaire.

La commune comptant moins de 1000 habitants, il convient d'appliquer l'article L.273-11 du code électoral qui prévoit que les nouveaux délégués communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau en repartant du haut du tableau.

Le délégué titulaire désigné est Monsieur Gérard TARDY, en cas d'absence il pourra se faire représenter par son suppléant, Monsieur Jean Luc ROSIER 1er adjoint, deuxième dans l'ordre du tableau.

3. CREATION ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Une association est en cours de création dans le but de récolter des fonds par le biais de dons et par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine pour financer des travaux dans l'église de Morey.

4. COMMISSIONS VOIRIE ET BATIMENTS

L'adjoint responsable de la voirie rappelle les différents travaux en cours et programme une réunion de voirie pour le samedi 28 janvier 2017, à 9h, avec visite des lieux concernés par les travaux.

L'adjoint responsable des bâtiments rappelle les différents travaux en cours et devis en cours de réception.

SÉANCE du 21 DECEMBRE 2016**5. ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'encaissement d'un chèque de 164.00€ du Trésor Public relatif à un trop versé au titre des taxes foncières communales de 2016.

6. AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil Municipal décide d'amortir en une année les dépenses d'investissement relatives à l'aménagement de l'entrée Sud de la RD974, se décomposant comme suit :

- mandat N°116/10 du 14/04/2015 pour un montant de 6 200,00 €, inventaire 711

- mandat N°11/2 du 12/01/2016 pour un montant de 6 197,27 €, inventaire 711

Les écritures d'ordre budgétaires seront effectuées sur les comptes 6811-042 en Dépense de Fonctionnement et 2804 133-040 en Recette d'Investissement pour un montant de 12 397,27 €.

7. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP2017

En application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, et jusqu'au vote du Budget Primitif de 2017, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2016 soit :

chapitre	article	Prévisions 2016	Autorisation 2017
20	2031	21 500 €	5 375 €
204	20413	66 200 €	16 550 €
21	2151	298 500 €	74 625 €
23	2315	240 119 €	60 029 €

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Faits divers de gendarmerie
- ⇒ Vœux du maire vendredi 13 janvier 2017 à 18h30
- ⇒ Fête des sapins : le vendredi 13 janvier au matin, Ramassage les sapins de Noël sortis devant les maisons et le samedi 14 janvier, rendez-vous au parc de la Combe, à 17h30, pour en faire un feu de joie. Buvette par l'Amicale des écoles.
- ⇒ Passage du Tour de France à Morey, le 07/07/2017
- ⇒ Repas de Saint Vincent à Morey, cellier Dionysos, dimanche 21 janvier 2017.
- ⇒ Repas des Anciens : Dimanche 19 février 2017
- ⇒ Prochain Conseil Municipal le mercredi 25 janvier 2017, 19h.

SÉANCE du 21 DECEMBRE 2016